

MOBILITE ETUDES OU STAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS+

Le programme Erasmus+ 2021-2027 permet aux étudiant.e.s d'effectuer une mobilité pour un séjour d'études ou un stage en entreprise.

Un étudiant.e peut bénéficier du programme Erasmus+ 12 mois maximum par cycle d'études (études et ou stage cumulé).

Pays éligibles

- Les états membres de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)
- Les Etats de l'Espace Economique Européen (EEE) (Islande, Liechtenstein, Norvège)
- Les Etats candidats à l'adhésion (Turquie, Macédoine du Nord, Serbie)

Durée

Chaque composante de l'université Le Havre Normandie - la Faculté des Affaires Internationales, l'UFR des Sciences et Techniques, l'UFR des Lettres et Sciences Humaines, l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) et l'Institut Supérieur d'Etudes Logistiques (ISEL) - participe à ce programme, ce qui permet aux étudiant.e.s d'effectuer une mobilité pour études d'un semestre ou d'une année ou d'une mobilité stage de 2 à 12 mois dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire, de la deuxième année d'études au doctorat.

Conditions

- Il n'y a pas de conditions de nationalité pour participer au programme Erasmus+
- Les étudiant.e.s doivent être inscrits à l'université Le Havre Normandie dans un programme sanctionné par un diplôme d'enseignement supérieur. Les frais d'inscription sont payés à l'ULHN. L'étudiant.e doit être inscrit.e à l'ULHN avant son départ en mobilité.
- L'université Le Havre Normandie reconnaît la période d'études à l'étranger selon les notes obtenues et valide le séjour d'études dans le cadre de la Licence ou du Master. La reconnaissance académique est un des principes fondamentaux de la charte Erasmus+ (30 crédits pour un semestre et 60 pour une année).
- Les étudiant.e.s en situation de handicap peuvent bénéficier du programme et percevoir un financement complémentaire pour besoins spécifiques.
- Une mobilité ne peut s'effectuer que si elle est inscrite dans un accord de coopération entre l'ULHN et une université partenaire. Les destinations offertes aux étudiant.e.s sont variables selon les disciplines. Les accords avec les universités partenaires sont en cours de négociation pour septembre 2022.
- La mobilité doit être inscrite dans le schéma de mobilité de la composante de rattachement.

Plateforme linguistique de la Commission Européenne

Tout étudiant.e effectuant une mobilité Erasmus+ doit obligatoirement passer un test de langue sur la plateforme linguistique mise en place par la Commission Européenne appelée « Online Linguistic Support » (OLS).

Ce test disponible dans plusieurs langues (bulgare, tchèque, danois, allemand, estonien, grec, anglais, espagnol, français, croate, italien, letton, lituanien, hongrois, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, finnois et suédois...) permet d'évaluer vos compétences linguistiques en compréhension orale, écrite, en grammaire et vocabulaire conformément au cadre commun européen de référence en langues : <https://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr>

Les étudiant.e.s doivent passer le test dans la langue d'enseignement liée à leur mobilité :

- Avant le départ en mobilité
- A leur retour

Financement Erasmus+

Le programme Erasmus+ permet de rendre les étudiant.e.s allocataires, partiellement allocataires ou non allocataires d'une bourse Erasmus+. Dans tous les cas un.e étudiant.e non allocataire conserve le label Erasmus+.

La Commission Européenne a défini 3 groupes pays avec des montants de bourse.

L'université Le Havre Normandie accordera une bourse Erasmus+ à tous les étudiant.e.s si l'enveloppe financière provenant de l'Agence Erasmus+ France le permet.

Les montants minimum mensuel de la bourse Erasmus+ pour études sont les suivants :

GROUPE	Pays de destination	Allocation <u>mensuelle</u> études
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	310 €
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	260 €
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie	290 €

NB : Les étudiant.e.s boursiers sur critères sociaux conservent leur bourse CROUS durant leur mobilité.

Les montants mensuels Erasmus+ pour stage seront communiqués aux étudiant.e.s dès lors qu'ils ont trouvé un stage en entreprise. Ils devront contacter le SRI au minimum un mois avant le départ en stage.